

MAIRIE DE MOULINS EN BESSIN
Le Bourg
(Martragny)
14480 MOULINS EN BESSIN

Madame DE COOKER Emilie
29 rue du Marronnier
14480 MOULINS EN BESSIN

Objet : Déclaration préalable irrecevable - LRAR
Numéro de dossier : DP 014 406 24 U0009
Date de dépôt : 04/03/2024
Identité demandeur : Madame DE COOKER Emilie

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier en référence dans le cadre ci-dessus a été enregistré sous le numéro **DP 014 406 24 U0009**.

Nos services ne peuvent toutefois entreprendre l'instruction de cette demande car elle est **irrecevable** pour le(s) motif(s) suivant(s) :

Les dispositions de l'article R.421-14 du Code de l'urbanisme imposent que :

« **Sont soumis à permis de construire** les travaux suivants, exécutés sur des constructions existantes, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires :

(...)

b) Dans les zones urbaines d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, les travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à quarante mètres carrés ; (...)

c) Les travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination entre les différentes destinations et sous-destinations définies aux articles R. 151-27 et R. 151-28 ; »

Ainsi, le projet de changement de destination d'un bâtiment agricole en maison d'habitation ayant pour effet de modifier la façade du bâtiment, avec la création d'une surface de plancher de 43,50 m² doit faire l'objet, en application de l'article susvisé, d'une demande de permis de construire et non d'une déclaration préalable.

En conséquence, vous trouverez en retour sous ce pli votre dossier.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, nos sincères salutations.

Fait à MOULINS EN BESSIN
le 12/03/2024
L'Adjoint au MAIRE

Hervé GUIMBRETIERE

